

AVIS DE COURSE

LE RAID DES ILES DU 30 JUIN 2024 Club YCPR Marseille

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les RIR,
- Le règlement du championnat départemental 13 saison 2023-2024,
- Le présent avis de course,
- La fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les concurrents mineurs et adultes en solitaire ou équipage et titulaires de la licence 2024 COMPETITION.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France peuvent s'inscrire sur place le jour même ou remplir leurs préinscriptions sur le site du YCPR : ycpr.net

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent envoyer au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile avec la mention **COMPETITION** ou photocopier un certificat médical de moins d'un an attestant de la pratique en compétition avec la licence FFV « adhésion » 2024 en cours de validité et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 40 euros pour les équipage doubles et les habitables et de 30 euros pour les Classe A jusqu'au 01/06/2024 puis de 50 euros passé cette date.

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription sur place. De 9H30 à 11H

Mise à disposition sur l'eau dimanche 30/06/2024 à 12h30

4.2 Briefing coureurs à 11H30

5. FICHE COURSE

La fiche de course sera disponible sur le panneau d'affichage devant le bureau du club

6. CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

1 course pour valider l'épreuve.

7. REMISE DES PRIX

Une remise des prix se tiendra au club de l'YCPR, dès que possible à l'issue des courses.

8. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.